

DECRET N° 2013-413 DU 08 OCTOBRE 2013

Chargeant Monsieur **Benoît Assouan Comlan DEGLA**,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes
de l'intérim de Monsieur **Raphaël EDOU**, Ministre de la
Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de
l'Administration et de l'Aménagement du Territoire pour
compter du **Vendredi 21 Juin au mercredi 03 Juillet 2013**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des Résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret 2013-008 du 5 février 2013 portant Composition du Gouvernement ;

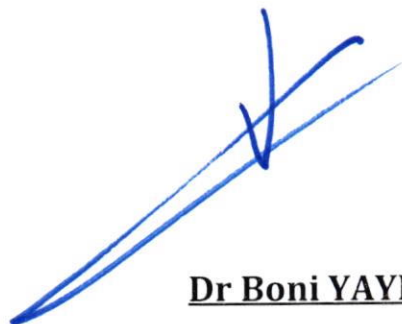
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **Vendredi 21 Juin au mercredi 03 Juillet 2013**, Monsieur
Benoît Assouan Comlan DEGLA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des
Cultes(MISPC) est chargé de l'intérim de Monsieur **Raphaël EDOU**, Ministre de la
Décentralisation de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du
Territoire(MDGLAAT) pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 oct 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 06 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MISPC - SGG 1 -PM/CCAGEPPDDDS -

AUTRES MINISTRES 25 -DEPARTEMENTS 6 -JO 1 